

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS  
4, 5 ET 6 DÉCEMBRE 2018, OTTAWA (ONTARIO)**

**Résolution n° 46/2018**

---

**TITRE:** Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies

---

**OBJET:** Langues

---

**PROPOSEUR(E):** Valerie Richer, Chef, Première Nation Anishnawabe d'Atikameksheng, Ont

---

**COPROPOSEUR(E):** Nelson Toulouse, Chef, Première Nation Anishnawabe de Sagamok, Ont

---

**DÉCISION:** Adoptée par consensus

---

### ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 13 (1) : Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes.
  - ii. Article 14 (1) : Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage.
- B. Le rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation et ses 94 appels à l'action comprennent des appels spécifiques (13, 14, 15, 16, 17 et 84) sur la revitalisation des langues des peuples autochtones et a été pleinement appuyé par les Chefs en assemblée par la voie de la résolution 01/2015, *Soutien à la mise en œuvre intégrale des appels à l'action de la Commission vérité et réconciliation du Canada*.
- C. En 1998, l'état d'urgence concernant les langues des Premières Nations a été déclaré par la voie de la résolution 35/1998 Chefs en assemblée, intitulée *Langues des Premières Nations*, qui énonçait ce qui suit.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 4<sup>e</sup> jour de décembre 2018 à Ottawa (Ontario)**

  
**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**46 – 2018**  
Page 1 de 2

- i. « Que le gouvernement du Canada agisse immédiatement pour reconnaître, officiellement et par voie législative, les langues des Premières Nations du Canada et s'engage à fournir les ressources nécessaires pour endiguer la perte des langues des Premières Nations et pour prévenir l'extinction de nos langues... ».
- D. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) signale que les trois quarts des langues autochtones du Canada sont « définitivement », « gravement » ou « dangereusement » menacées.
- E. L'UNESCO participe à la célébration des Années et Décennies internationales proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'année 2019 a été déclarée Année internationale des langues autochtones par l'UNESCO.
- F. Les propositions relatives aux décennies internationales sont généralement présentées par un ou plusieurs États membres de l'Organisation des Nations Unies. Les propositions sont soumises au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), qui recommande leur adoption par l'Assemblée générale. Il s'écoule généralement deux ans entre la soumission d'une proposition et la déclaration d'une décennie. La déclaration elle-même peut être faite soit par l'Assemblée générale, soit par une institution spécialisée des Nations Unies, par exemple l'UNESCO.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Appellent l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer dès que possible une Décennie des langues autochtones.
2. Appellent le gouvernement fédéral à promouvoir, défendre et appuyer en temps opportun une déclaration des Nations Unies sur une Décennie internationale des langues autochtones.
3. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de collaborer avec les Nations Unies, le gouvernement fédéral et tous les organismes, organisations et gouvernements appropriés pour promouvoir une décennie internationale des langues autochtones.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 4<sup>e</sup> jour de décembre 2018 à Ottawa (Ontario)



**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**